

# Séance du 04 avril 2019

L'An Deux Mil dix-neuf, le 04 avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

**Étaient présents** : SCOLAN Marie-Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, BOUILLENNEC Jean-Noël, PIERRE Nathalie, PASQUIOU Éric, CHAOU Bernard, DIRIDOLLOU René, Le FLOHIC Annie, Daniel THORAVAL, CHEVANCE Loïc, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : SEGER Sylvia, DENES Didier, LE QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile, COATLEVEN Stéphane.

François LOZAC'H a été élue secrétaire de séance.

## **2019-02-01 : PARTICIPATION de la COMMUNE à la PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE des AGENTS :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance « maintien de salaire » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 20 € brut proratisé sur la base de la durée hebdomadaire de service, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. A noter que, concernant les fonctionnaires titulaires effectuant 28h par semaine et plus, la participation entre l'assiette de la CSG et CRDS et que dans le cas de fonctionnaires titulaires effectuant moins de 28h par semaine et

d'agents non titulaires, la participation est soumise à la CSG et CRDS et à l'ensemble des cotisations salariales et patronales.

### **2019-02-02 : PROJET EOLIEN « Les LANDES » à BOURBRIAC :**

Le projet éolien dit « Les Landes » est situé sur la commune de Bourbriac. Le porteur de projet est la société « SAS Parc Eolien Bourbriac » dont le siège est basé à Vern-sur-Seiche (35). Il consiste en l'installation d'un parc éolien de trois éoliennes et d'un poste de livraison. Les caractéristiques sont les suivantes :

- hauteur maximale totale (bout de pôle) de 178.5 m,
- puissance nominale unitaire de 3 MW (aérogénérateur NORDEX N117),
- puissance totale du parc de l'ordre de 9 MW.

Le site « Les Landes » choisi pour le projet, est susceptible d'avoir 6 autres parcs éoliens distants de près de 4 km (Moustéru, Pont-Melvez, Bourbriac, Gurunhuel).

Pont-Melvez étant une commune concernée par le périmètre d'affichage de l'enquête publique (du 26 février 2019 au 28 mars 2019, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour, 2 contre, le projet éolien « Les Landes » à Bourbriac.

### **2019-02-03 : PROGRAMME de VOIRIE 2019 :**

La Commission « voirie » s'est réunie dernièrement et a décidé de retenir, pour le programme de voirie 2019, les voies suivantes :

#### **Tranche ferme :**

- 1) Voie communale « la Villeneuve » 605 m, estimée à 22 670.00 € HT,
- 2) Voie communale de « Kerbihan » à « Kerancoat » 601 m, estimée à 25 135.00 € HT,
- 3) Chemin rural de « Kerangoff » 240 m, estimé à 9 360.00 € HT.

#### **Tranche optionnelle :**

- 1) Voie communale de « Kermorvan » 199 m, estimée à 9 147.00 € HT.

Le total de la tranche ferme est évalué à 57 165.00 € HT soit 68 598.00 € TTC. Quant à la tranche optionnelle, elle est de 9 147.00 € HT soit 10 976.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le programme de voirie 2019, tel que retenu par la commission « voirie », pour un montant global de 66 312.00 € HT, soit 79 574.40 € TTC.

## **2019-02-04 : DEVIS DIVERS :**

Mme le Maire donne lecture des devis reçus en mairie :

- ADAC 22 : mission d'assistance technique, juridique et financier pour le programme de voirie 2019 pour un montant de 710.00 € HT, soit 852.00 € TTC.
- SPM : pose de signalisation pour la vente des lots du lotissement de « Ker-Anna » (la pose n'avait pas été chiffrée dans le devis de fourniture des panneaux). Montant de 571.09 € HT.
- SAUR : fourniture et pose d'une borne d'incendie à « Ker-Anna » pour 2 195.00 € HT, soit 2 634.00 € TTC.
- Devis tracteur de l'entreprise « Touboulic » : montant de 12 500.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'ADAC 22 pour un montant de 852.00 € TTC,
- Valide le devis SPM concernant la pose des deux panneaux de signalisation « vente de lots » pour un montant de 685.31 € TTC, avec possibilité de négociation du tarif.
- Valide le devis de la SAUR, d'un montant de 2 634.00 € TTC, pour la borne incendie au lieu-dit « Ker-Anna ».

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, valide le devis de l'entreprise « Touboulic » pour l'acquisition d'un petit tracteur (montant HT de 12 500.00 €), avec possibilité de négociation.

Le Conseil Municipal donne son accord, pour la proposition de Mme le Maire d'avoir une autorisation permanente pour signer tous documents concernant les réparations / changements de bornes incendie, afin de répondre rapidement en cas de soucis.

## **2019-02-05 : DEMANDES de SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

ADAPEI (Plérin) :	25 €
France Adot :	25 €
Ligue contre le Cancer :	25 €
La Pierre le Bigaut :	50 €
La Banque Alimentaire :	417 €
Les Restaurants du Cœur :	50 €
Ass. des Parents d'Elèves :	2 000 €
AOTH :	160 €
Ass. Bouliste de Pont-Melvez :	160 €

Ass. Chasseurs de Pont-Melvez :	160 €
Club des Jonquilles de Pont-Melvez :	160 €
Comité des fêtes de Coat-Guégan :	300 €
Comité des fêtes du Bourg :	300 €
AFN :	160 €
Entente Sportive du Guer :	900 €
Section Gymnastique Pont-Melvez :	160 €
Diabolik Tuning Club:	160 €
Solidarité paysans de Bretagne :	200 €
Indian's River Dance :	160 €
Radio Kreiz Breizh	30 €
Ass. Parents Elèves IME Kerampuil	80 €
Croix rouge Française (antenne guingamp)	50 €
Etang Neuf – Musée de la Résistance	50 €
Ass. Sportive du collège de Callac	25 €
Leucémie espoir	25 €
Ass. des Paralysés de France	25 €
Prévention routière	30 €
OGEC Notre Dame Guingamp	80 €
Danse et Fitness – Ploumagoar	25 €
Ass. « Bulle d'Eau” Guingamp	100 €
Judo club callacois	25 €
Maison Familiale Rurale – Loudéac	40 €
Maison Familial Rurale – Montauban de Bretagne	40 €
Ohé Prométhée 22	25 €
Collège Jules Ferry – Bourbriac	40 €
Guingamp Volley Ball	25 €
Ass. Anciens et amis du maquis de Plésidy/Coat-Mallouen	20 €
Ass. « Arc en Ciel » de Callac	20 €
Chambre des Métiers et de l'artisanat	120 €
CIDFF (Centre d'Informat° sur les Droits des Femmes...)	20 €
UNAFAM 22	20 €
Trégor Goélo Athlétisme Guingamp	50 €

A l'issue du vote des subventions, un montant total de 6 537 € a été alloué. Lors de l'élaboration du budget primitif 2019, la somme de 8 000 € sera inscrite au compte 6574 (subvention de fonctionnement des organismes de droit privé) afin de satisfaire d'autres demandes non parvenues à ce jour en Mairie.

## DIVERS :

- Démarrage des travaux de la STEP et des réseaux d'assainissement collectif prévu le 20 mai 2019.
- Réunion assainissement collectif : déplacer la pompe de relevage à « Pen ar Pont ». Interrogation auprès de Natura 2000. Pour le presbytère, il y aura un seul branchement pour 5 connections.
- Lotissement de « Ker-Anna » : le grillage a été pointé sur un bâtiment des voisins. Situation à régler lors de la prochaine réunion de chantier.
- Le devis de « A&T Ouest » pour la division de la parcelle cadastrée ZW n° 39 qui supportera la future station d'épuration, s'élève à 1 290.00 € HT.
- L'appel d'offre du marché du cimetière a été lancé.